



S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **42-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : Votants :

Présents : JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGALT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

Absents excusés : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

Absents: N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

Président de séance : G. JULLIEN

Secrétaire de Séance : JM. CAMACHO

Rappel du quorum : 13

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES
Report de crédits d'investissement 2015

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988
 Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989
 Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2016 du SIRD sera voté au cours du mois de Mars 2016.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées.

Opération	Nature Budgétaire	Montant Budgété 2015	Montant Reporté sur 2016 : ouverture de crédits
Travaux	Chapitre 23	314 408,01€	78 602,00€
Etudes et concession et droits assimilés	Chapitre 20	42 660,00€	10 665,00€
Acquisition et immobilisation corporelles	Chapitre 21	565 000€	141 250,00€

Le Président propose au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite des crédits d'investissement mentionnés ci-dessus

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
 Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président
 Guy JULIEN

